

	<b>INSTRUCTION</b>	Réf : IT34.2
	<b>LIMITES USUELLES ZONE SUD</b>	Version : E
	<b>PORT DE NOUMEA</b>	Page 1 sur 6.

**Le port de Nouméa se répartit sur 2 plans d'eau distincts administrés par le Port Autonome de Nouvelle Calédonie (PANC) : Petite et Grande Rade.**

En Grande Rade : 4 ports privés dont les infrastructures sont gérées par leurs opérateurs : SLN (Doniambo), TOKUYAMA (baie de Numbo) et EXXON-MOBIL / SOGADOC (Baie des Dames).

**Note 1: Un remorqueur obligatoire pour tout navire de plus de 60 m LHT.**

**Note 2: Restrictions pour les navires citernes** : Seuls les navires transportant moins de 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou moins de 20.000 tonnes de produits blancs sont autorisés à effectuer leur manœuvre de nuit.

### 1/ PETITE RADE

Quai		Quai du FED	Quai des Longs Courriers
<b>WGS 84 position</b>		22° 16.120' S / 166° 26.025' E	22° 16.285' S / 166° 26.200' E
<b>Limites</b>	<b>LHT max.</b>	<b>185 m</b>	<b>262 m (2 safrans ou PODS)* 250 m si 1 safran</b>
	<b>TE max</b>	<b>9,50 m</b>	<b>8,90 m</b>
	<b>Vents</b>	A discuter avec le commandant en fonction des capacités manœuvrières du navire.	
<b>Orientation</b>		092° / 272°	175° / 355°
<b>Longueur du quai</b>		75 m	110 m
<b>Disposition</b>		2 ducs d'albe : Longueur totale installation : 155 m	Hauteur du quai : 3 m au-dessus du zéro des cartes
<b>Utilisation des remorqueurs</b>		LHT > 170 m sans propulseur d'étrave : 1 remorqueur. LHT > 205 m même avec propulseur : 2 remorqueurs. <b>Dérogation des pilotes possible après évaluation des qualités manœuvrières du navire (ex : navires équipés de « Pods. »)</b>	
<b>Jour et nuit restrictions</b>		Jour et nuit	
<b>Navires citernes restrictions</b>		N/A	
<b>Autres</b>		* <b>Bâbord à quai obligatoire &amp; présence d'une vedette de sécurité.</b> - Mouillage en Petite Rade interdit sauf autorisation spéciale du Commandant du Port ou urgence (mouillage A9).	

**Nota 3: Le chenal d'accès à la Petite Rade doit être dégagé pour toute manœuvre de paquebots confirmé en VHF par l'officier de port.**

## 2/ GRANDE RADE

### ➤ Grand Quai

Postes	Poste petits rouliers	Poste 4	Poste 5	Poste 6	Poste 7	
<b>WGS 84 position</b>		22° 15.900' S 166° 26.180' E	22° 15.885' S 166° 26.085' E	22° 15.860' S 166° 25.985' E	22° 15.840' S 166° 25.900' E	
<b>Limites</b>	<b>LHT max.</b>	Longueur : sans limitation – Voir ci-après longueurs des postes à quai.				
	<b>TE max.</b>	<b>5 m</b>	<b>9,80 m</b>	<b>10 m</b>	<b>10,3 m</b>	<b>10,3 m</b>
<b>Orientation</b>	105° / 285°					
<b>Longueur du quai</b>	Total : 750 m					
<b>Disposition</b>	68 m entre A and 1	160 m entre bollards 1 & 7	160 m entre bollards 7 & 13	160 m entre bollards 13&19	190 m entre bollards 19&26	
<b>Bassin d'évitage</b>	Situé dans le Nord du poste 7, il a un diamètre de 0,36' soit 667m.					
<b>Obligation</b>	Accostage babord au poste 6 : Si LHT > 170m approche indirecte avec évitage au niveau du poste 7 ou avant, puis présentation en AR.					
<b>Utilisation des remorqueurs</b>	Navires de LHT > 170 m <u>sans</u> propulseur d'étrave et les navires de LHT > 250 m avec propulseur d'étrave (sauf paquebots) :					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tribord à quai : 2 remorqueurs à l'accostage et l'appareillage.</li> <li>- Bâbord à quai : 2 remorqueurs à l'accostage et 1 à l'appareillage.</li> </ul>					
	Voiturier LHT > 150 m <u>sans</u> propulseur d'étrave : <b>2 remorqueurs.</b>					
	Voiturier LHT > 150 m et vent >15 nœuds: <b>2 remorqueurs.</b>					
<b>Jour et nuit restrictions</b>	Jour et nuit.					
<b>Dispositions spéciales</b>		Ne pas dépasser le bollard n°1 au TE max du poste				
<b>Autres</b>	<b>AVIS PORTUAIRE N°43/2023</b> : Zone de travaux du poste 8 délimitée par des bouées jaunes lumineuses. <b>AVIS PORTUAIRE N°42/2023</b> : Durant la phase de travaux, les navires doivent accoster babord à quai au poste 7 <b>AVIS PORTUAIRE N°39/2023</b> : Vitesse limité à 5nds à proximité de la zone de travaux du poste 8					

➤ **DONIAMBO (Société Le Nickel - S.L.N.)**

Poste	Quai Sud		Quai Nord Ouest	
	Poste 1		Poste 3/4	Poste 5
WGS 84 position			22° 15.500' S 166° 26.130' E	22° 15.450' S 166° 26.095' E
Limites	LHT max.	Plus en service	N/A	250m
	TE max.		9,90 m <b>sous condition de marée*</b>	10 m 9,70 m (pétroliers)
	Vent max		N/A	25 nœuds (pétroliers)
Orientation	061°/241°		143° / 323°	
Longueur du quai	180 m		260 m	130 m + D.A. à 70 m dans le NW du coin du quai.
Bord à quai	N/A		Bd à quai sauf accord SLN.	- Tous navires LHT < 200m bord à quai au choix du pilote en fonction des conditions météo, - Tous navires LHT > 200m Bd à quai préféré, mais Td recommandé si vent établi de NE à W par le Nord* - <b>Tous navires LHT &gt; 200m le poste 3/4 doit être libre lors de l'accostage.</b>
Jour et nuit Restrictions	N/A		Jour et nuit. <b>*Les navires à pleine charge ne peuvent accoster qu'avec des hauteurs d'eau &gt; 0,4m Port de référence Noumea « maree.shom.fr »</b>	Jour et nuit sauf conditions particulières pour navires citernes.
Utilisation des remorqueurs	Plus en service		<b>2 remorqueurs* →</b> A l'accostage : - Minéraliers > 170m. - Si navire au Poste 5 : → Largeur navire à quai > 35m. → Distance final < 35m. A l'appareillage : - Vent secteur Ouest > 10 nds. - Si navire au poste 5 : → TE > 6 m sauf si Prop. → Minéraliers > 170m.	<b>2 remorqueurs →</b> pour navires LHT>150m sans propulseur d'étrave.
Jour et nuit Restrictions Navires citernes	N/A		N/A	Les navires-citernes transportant plus de 1800 t de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou plus de 20.000 t de produits blancs ne peuvent effectuer leur manœuvre que de jour.
Utilisation des remorqueurs Navires citernes	N/A		N/A	<b>LHT &gt; 100 m : 2 remorqueurs *LHT &gt; 200 m allant Td à quai : 3 remorqueurs</b>
Remarques	N/A		* L'expérience acquise par les agents SLN et les pilotes permettra d'ajuster les cas particuliers en	N/A

fonction des conditions existantes :  
météo, marée, état des fonds,  
travaux...

➤ **BAIE DES DAMES (installations privées EXXON-MOBIL)**

Poste	Poste SOGADOC	Poste de pompage en mer MBM
<b>WGS 84 position</b>	22° 14.238' S 166° 24.414' E	22° 14.360' S 166° 24.200' E (position de l'ancre si mouillage)
<b>Limites</b>	<b>LHT max</b>	<b>100 m</b>
	<b>TE max</b>	<b>6,30 m</b> <b>hauteur d'eau mini = 0.2m*</b> <b>Port de référence Noumea</b> <b>« maree.shom.fr »</b>
	<b>Force de vent maxi</b>	<b>25 noeuds*</b>
<b>Bord à quai</b>	Indifférent	Indifférent
<b>Orientation</b>	176° / 356°	102°
<b>Longueur du quai</b>	30 m	380 m entres coffres AV et AR
<b>Disposition</b>	Distance entre coffres 132m Z plateforme : 3.25m	6 coffres et deux espars marquant 2 manifolds 8" .
<b>Utilisation des remorqueurs</b>	1 remorqueur pour les navires LPG quelque soit la longueur.	2 remorqueurs à l'accostage et à l'appareillage
<b>Lamanage</b>	1 chaloupe si LOA > 60m. Amarrage minimum 2/2 devant/derrière	2 chaloupes à l'accostage si disponible, 1 à l'appareillage. 2 aussières par coffres.
<b>Jour et nuit Restrictions Navires citernes</b>	Jour uniquement, <b>y compris navire léger (visibilité des coffres)</b>	<b>Accostage de jour uniquement.</b> Appareillage de nuit possible si PEL < 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou < 20.000 tonnes de produits blancs.
<b>Particularités</b>	Basse de 6.6m dans NW poste (ancre coffre traversier terre MOBIL) Diamètre manifold = 6 pouces <b>ATTENTION AUX CHAINES DES COFFRES MOBIL EN CAS DE MOUILLAGE.</b>	L'utilisation de l'ancre sur la ligne des coffres du large a été rendu facultative et reste à la discrétion du pilote.
<b>Limites opérationnelles</b>	*Hr > 0.7m en cas de levée dans la baie *Vent max accostage = 25 noeuds (vent donné par terminal VHF 12) Pas d'accostage si vent de secteur 230 à 300° Appareillage de jour avec navire amarré à la Mobil autorisé	Port en lourd : 50 000 t Déplacement max : 60 000 t 2 amarres par coffres Les crocs doivent travailler dans le bon sens Le pilote est en possession du « MOORING PATTERN ET WIND LIMIT » envoyé par l'agent. Le terminal contacte le pilote sur 12 et donne le feu vert pour l'accostage. Avant de débarquer, le pilote fait installer les fire lines, contrôle que l'amarrage est conforme, chaussettes amarres grées, et confirmé par VHF 12 au terminal que les amarres sont raides sur treuil ou bittes, Il fait installer le filet de coupée  <b>Le pilote informe le terminal si le vent atteint 20 noeuds.</b>

➤ [Quai d'attente petits navires citernes \(PANC\)](#)

Poste		Appontement LCT
<b>WGS 84 position</b>		22° 14.442' S / 166° 24.423' E
<b>Limites</b>	<b>LHT max</b>	<b>80 m</b>
	<b>TE max</b>	<b>4,50 m</b>
	<b>Port en Lourd max</b>	<b>2000 tonnes</b>
<b>Orientation</b>		117° / 297°
<b>Longueur du quai</b>		30 mètres entres 2 ducs d'albe
<b>Disposition</b>		Passerelle sur chaque ducs d'albe
<b>Utilisation des remorqueurs</b>		1 remorqueur pour navire de plus de 60 m.
<b>Jour et nuit restrictions</b>		Jour et nuit.
<b>Navires citernes restrictions</b>		Oui
<b>Autres</b>		

➤ Baie de NUMBO (Cimenterie TOKUYAMA)

<b>Poste</b>	Installation pour cimentiers et transport de clinker	
<b>WGS 84 position</b>	22° 14.825' S / 166° 24.675' E (position de l'ancre)	
<b>Limites</b>	<b>LHT max</b>	<b>171 m</b>
	<b>TE max</b>	<b>9 m pour hauteur d'eau mini 0,7m Port de référence Noumea « maree.shom.fr »</b>
	<b>Vent max</b>	<b>30 noeuds de N à S par l'est 10 noeuds de N à S par l'ouest</b>
<b>Bord à quai</b>	<b>Babôrd impératif</b>	
<b>Orientation</b>	185°	
<b>Longueur du quai</b>	530 m. entres coffre AV et coffre AR	
<b>Disposition</b>	3 ducs d'albe : Nord n°1, central n°2 et Sud n°3 (défenses à tablier, bollards 50T). <b>Le duc d'albe SUD n°3 est endommagé, ne surtout pas toucher.</b> 4 coffres d'amarrage 2 bollards à terre 1 trémie de déchargement sur massif support ( <b>ne surtout pas toucher</b> ) 1 massif de support de filtre ( <b>ne surtout pas toucher</b> )	
<b>Utilisation des remorqueurs</b>	Arrivée : 2 remorqueurs Départ : 1 remorqueur	
<b>Obligation</b>	<b>Les 2 remorqueurs sont imposés à l'arrivée pour éviter tout dommage aux installations, ils doivent obligatoirement être crochés</b>	
<b>Jour et nuit restrictions</b>	Accostage de jour uniquement Appareillage de nuit possible	
<b>Position navire</b>	Accostage grue 3 ou 4 face à la trémie, position transmise en amont par l'agent maritime	
<b>Communication</b>	VHF 12 avec opérateur TOKUYAMA	
<b>Limites vent terminal</b>	Navire amarré 80km/h de N à S par le Est 30km/h de N à S par le Ouest	
<b>Sources Meteo</b>	Petite station météo TOKUYAMA (vitesse vent, direction vent, température, humidité, pluviomètre)	